

Rapport de la commission ad hoc concernant la prise en considération de la Motion « pour une transition écologique des parcelles agricoles et viticoles communales »

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission ad hoc chargée d'étudier la prise en considération de la Motion « pour une transition écologique des parcelles agricoles et viticoles communales », s'est réunie le jeudi 18 février à la buvette de la grande salle. La commission était composée de Mesdames Odette Dupont Bonvin et Eliane Comte ainsi que Messieurs Michael Dupertuis, Pierre Carminati et Christophe Grand nommé premier membre de la dite commission.

En préambule:

Le motionnaire a tenu à rappeler le contenu de sa motion et son but. Celle-ci demande que les parcelles agricoles et viticoles propriétés de la communes deviennent 100% sans agrochimie cela veut dire en culture bio, en prévoyant une période de transition de 3 à 5 ans, dans un but écologique et climatique pour préserver notre planète et ses ressources naturelles, mais aussi dans un souci de santé publique puisque l'agrochimie peut être nocif pour la santé. Il a argumenté dans le sens qu'à l'échelle communale nous pouvons faire des efforts pour lutter en faveur de l'urgence climatique et ainsi montrer l'exemple.

Discussion:

Lors de la discussion en commission, plusieurs points et questionnements ont été évoqués, parmi ceux-ci :

- Il n'est pas possible de se passer totalement de produits phytosanitaires, notamment pour traiter certaines maladies telle que le mildiou.
- Les parcelles concernées par cette motion font déjà des efforts pour limiter l'utilisation de phytosanitaires.
- la diminution ou la suppression de ces phytosanitaires vont pousser à plus de mécanisation, plus de main d'oeuvre et moins de rentabilité.
- Un bail à ferme tel que nous en avons conclu dans notre commune avec l'exploitant agricole, est signé pour 6 ans, ce bail ne peut être modifié ou cassé en cours. De plus, on ne peut pas forcer un agriculteur à faire du bio s'il ne le souhaite pas.

- Le glyphosate est utile à la conservation des sols.
- Concernant les risques sur la santé certaines agences de santé classes ces produits inoffensifs, l'OMS considère le Glyphosate comme cancérigène probable, dans la même catégorie que la viande rouge et l'eau chaude.
- Le peuple suisse sera amené à se prononcer prochainement sur 2 initiatives sur le sujet
- 25 % du vignoble neuchâtelois fait du bio, cela démontre qu'il est possible de se passer de produits chimiques.
- Une motion similaire a été déposée au conseil communal à Aigle, celle-ci à été renvoyé en commission puis transformée en postulat par son motionnaire lors de la commission. Au conseil suivant, la motion transformée en postulat à très largement été renvoyée à la municipalité, des membres de tous les groupes politiques l'ont soutenue.
- Une motion semble trop rigide un postulat aurait été préférable car il permet de faire une étude et répondre à certaines questions soulevées.
- La problématique soulevée dans cette motion est intéressante et mérite d'être prise en compte.

Conclusions:

Après discussion et voyant qu'un postulat pourrait rallier une plus grande majorité de soutien à la problématique de la culture agrochimique, le motionnaire, transforme sa motion en postulat.

À l'unanimité, la commission approuve cette motion désormais transformée en postulat. Et demande au conseil communal de renvoyer ce texte à la municipalité pour qu'il nous soumette une étude quant à la possibilité de réaliser une stratégie globale pour convertir progressivement l'ensemble des parcelles cultivables (viticoles et agricoles) dont la commune est propriétaire en cultures sans usage de produits agrochimiques.

Pour la commission, Christophe Grand

Bex le 10 Mars 2021

15/03				
R	15 MAR. 2021			
Commune de Bex Secrétariat municipal				